

Après les inondations, les sinistrés n'en ont toujours pas fini

L'arrêté de catastrophe naturelle publié le 15 août, les sinistrés ont dix jours pour demander une prise en charge par leur assureur. Où en sont-ils dans leurs dossiers ? Nous sommes allés à leur rencontre, à Saint-Amand-les-Eaux et Rombies-et-Marchipont, deux des cinq communes concernées.

« Le plus dur, attendre le remboursement »

Rombies-et-Marchipont. À peine rentrée de vacances, Magali a remis le nez dans la paperasse. Prévenue de la publication de l'état de catastrophe naturelle par la mairie, elle est allée le chercher et attend la décision de son assurance. Lors des pluies diluviennes qui se sont abattues sur le village, son garage a été inondé. Elle se souvient : « On a eu 50 cm d'eau dans le sous-sol, on a travaillé toute la nuit pour

pomper, les pompiers sont venus. » Par chance, elle a eu le temps de déplacer sa voiture pour la mettre en sécurité, « Mais la porte du garage a été fortement endommagée, les murs sont encore humides, ça provoque des remontées d'odeurs, il faut les assainir », explique-t-elle. « J'espère que ça ira vite, mais le plus compliqué, c'est de devoir payer les réparations et d'attendre le remboursement. » ■



Parmi les communes inondées, cinq sont sur la liste de l'arrêté de catastrophe naturelle pris le 15 août, dont Rombies-et-Marchipont. PHOTO ARCHIVETHOMAS LO PRESTI

Article extrait du journal la Voix du Nord du mercredi 22 août 2018